



BTSA - Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Métier de l'élevage Développement, production, conseil - Supports : Bovins - ovins - équins

Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Le recrutement est réservé en priorité aux :

- ✓ Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- ✓ Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup ;

Objectifs de la formation :

Le technicien supérieur doit être en mesure de répondre à une demande visant à améliorer la conception, le pilotage, la conduite, les résultats et les performances des systèmes d'élevages en

identifiant les freins et leviers culturels et socio-techniques à la conduite et à l'accompagnement au changement.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Le diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) est attribué à l'issue d'un contrôle continu réalisé durant 2 années de formation en centre et en entreprise.

Formation par
apprentissage



Formation accessible à tous
publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A. Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

Programme de formation : BTS Métier de l'élevage

Semestre 1 : Approche globale de l'exploitation en polyculture élevage

		Disciplines	Volume horaire
UE11	Réalisation du diagnostic global d'un système d'élevage	PA-PV-Biologie-SESG-Gestion-Histoire-Géographie	70H
UE12	Collecte et enregistrement de données liées à l'élevage	Mathématiques-TIM-AE-SESG	100H
UE13	Gestion de l'alimentation du troupeau et santé	Biologie-PA-Physique-LV	100H
UE14	Organisation de la transformation d'un produit animal	PA-SESG-TIM-Physique	60h
EPS			20h

Semestre 2 : Conduire une production et manipuler les animaux dans le respect du bien-être animal

UE21	Maîtrise de la conduite de la reproduction	PA-Biologie-Physique-LV	100H
UE22	Mettre en œuvre une démarche qualité / EIL	PA-Sécurité-ESC-Voyage d'étude portant sur la qualité des produits	80H
UE23	Optimisation de la conduite des élevages à l'échelle du système de production et du territoire	PA-PV-DOC-SESG	100H
UE24	Intervention sur les animaux, manipulation	PA-EPS (sécurité)	58h
EPS			12h

Semestre 3 : Etude de filière et définition des stratégies d'adaptation aux différents enjeux

UE31	Elaboration des stratégies d'adaptation aux aléas climatiques sanitaires, humains et économiques	SESG-PA-PV-ESC-DOC	80H
UE32	Définition d'une situation présentant une problématique de santé, d'alimentation, de reproduction, de génétique	SESG-Biologie-PA	130H
UE33	Gestion des impacts environnementaux des élevages	ESC-Français-PA-PV-AE-SESG	80H
UE34	Présentation d'un projet personnel et professionnel	ESC-LV	40h
EPS			20h

Semestre 4 : Accompagner un éleveur en vue d'une évolution sur son exploitation d'élevage

UE41	Identifier les freins et les leviers culturels sociotechniques et zootechniques : établir un plan d'actions	Français -SESG-PA	110H
UE42	Produire des références techniques	PA-Statistiques	110H
UE43	Formulation de conseils et d'appuis techniques	SESG-PA-LV	110H
UE44	S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	EPS	20h



BTSA - Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Métier de l'élevage Développement, production, conseil - Supports : Bovins – ovins – équins

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues durant le contrôle en cours de formation :

- ✓ La moyenne générale doit être supérieure à 10/20.
- ✓ La moyenne des épreuves professionnelles doit être supérieure à 10/20.
- ✓ Chaque note des épreuves professionnelles doit être supérieure à 6/20.

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Les bases scientifiques et techniques doivent éga-

lement permettre d'acquérir ultérieurement une spécialisation par une formation complémentaire :
Licence professionnelle métier de l'élevage ou Licence professionnelle commerce avec spécialité élevage.

Métier préparé :

Le titulaire du BTSA Productions Animales peut exercer son activité dans le conseil, l'élaboration de références technico-économiques, la conduite d'un système de production spécialisé ou dans le technico-commercial.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2024	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTS PA	32	80%	9%	75%

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération et financement :

Rémunération* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2025						
Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	486,49€	43% à 50% SMIC (1)	774,77€ à 900,90€	53% SMIC	954,95€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	702,70€	51% à 57% SMIC (2)	918,92€ à 1027,03€	61% SMIC	1 099,10€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	990,99€	67% SMIC	1 207,21€	78% SMIC	1 405,40€
Salaire d'un apprenti en 2024	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1 801,80 €		

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs	
Aide à l'embauche : Toutes les formations	Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap
Référente handicap :
C. Loiseaux
celine.loiseaux@educagri.fr
Référente coopération Internationale : **A. Faivre**
amandine.faire@educagri.fr
Référent pédagogique :
V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr
www.vesoul-agrocampus.fr